

218C0065
FR0011027135-FS0015

10 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

<p>PATRIMOINE ET COMMERCE</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

1. Par courrier reçu le 8 janvier 2018, M. Eric Duval a déclaré avoir franchi indirectement en hausse le 5 janvier 2018¹, par l'intermédiaire des sociétés Duval Investissements & Participations, Duval Participations, Alizés Invest, Groupe Duval et Duval Gestion qu'il contrôle, le seuil de 25% des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 3 280 131 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 6 134 136 droits de vote, soit 24,60% du capital et 26,93% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Duval Investissements & Participations ³	1 247 864	9,36	2 436 359	10,70
Duval Participations ⁴	1 172 855	8,80	2 060 971	9,05
Alizés Invest ⁵	804 138	6,03	1 531 532	6,72
Duval Gestion ⁶	55 274	0,41	105 274	0,46
Total M. Eric Duval	3 280 131	24,60	6 134 136	26,93

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Duval Participations.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« M. Eric Duval déclare :

- le franchissement de concert du seuil de 25% des droits de vote résulte de l'acquisition de droits de vote double de PATRIMOINE ET COMMERCE par la société Duval Participations et n'a par conséquent nécessité aucun financement ;
- ne pas agir de concert avec un tiers à son groupe familial vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- ne pas envisager d'acquérir d'actions nouvelles ;
- détenir 26,93% des droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE. Par ailleurs, compte tenu de sa forme de société en commandite en actions, en application des dispositions du code de commerce et de ses statuts, les membres de la gérance sont désignés et révoqués par les seuls associés commandités de PATRIMOINE ET

¹ Date de la publication par la société PATRIMOINE ET COMMERCE de son nouveau nombre d'actions et de droits de vote théoriques.

² Sur la base d'un capital composé de 13 335 463 actions représentant 22 777 155 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Contrôlée par la société par actions simplifiée Groupe Duval, elle-même contrôlée par Monsieur Eric Duval et ses enfants.

⁴ Contrôlée par la société Groupe Duval.

⁵ Contrôlée par la société à responsabilité limitée Duval Investissements & Participations.

⁶ Contrôlée par M. Eric Duval.

COMMERCE. PATRIMOINE ET COMMERCE a pour associé commandité unique la SAS Duval Gestion, contrôlée par M. Eric Duval ;

- ne pas avoir l'intention de modifier la stratégie de PATRIMOINE ET COMMERCE et en particulier ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées au 6° du I de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés au 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du Code de commerce ;
- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
- la gérance est déjà composée de M. Eric Duval et de Duval Gestion SAS et il n'est pas envisagé de proposer de modification de celle-ci. »
